

Aqua Nièvre



N°1

édito

Vous consultez actuellement le premier numéro d'AquaNièvre. Cette newsletter numérique est préparée spécialement par le service eau du Conseil départemental pour tenir informés, à la fois les maires et leurs adjoint(e)s mais également les élus communautaires et les techniciens concernés par cette question de l'eau dans le département.

Nous espérons que vous trouverez, désormais, une fois par trimestre, toutes les informations sanitaires, techniques et juridiques sur cette thématique à la fois riche et complexe et que ces informations vous seront utiles dans l'exercice de vos responsabilités d'élus locaux.

Le travail, mené par le Département sur sa stratégie d'adaptation au changement climatique, a montré combien l'eau est un bien précieux, un trésor inestimable dont notre territoire est riche. Préserver sa qualité, sa quantité, son accès à tous sont d'ores et déjà, et seront plus encore à l'avenir, des enjeux majeurs pour la Nièvre et les Nivernais.

Vous aider à y voir plus clair sur le sujet est notre ambition à travers des articles documentés et illustrés.

Bonne lecture à tous !

Blandine Delaporte

Vice-présidente
du Conseil départemental,
en charge de l'environnement,
du développement durable
et du dialogue citoyen

Retour au sol des boues d'épuration dans le contexte Covid-19

Les trente plus grosses stations d'épuration du département en dépolluant les eaux usées produisent des boues biologiques qui étaient jusqu'à présent valorisées sur des sols agricoles car riches en azote et en phosphore.

Avec la pandémie de la Covid-19, il a été démontré que l'on retrouvait dans les selles des patients infectés des traces de particules virales, véhiculées ensuite par les eaux usées jusqu'à la station d'épuration, ce qui a soulevé des interrogations sur les risques liés à l'épandage de ces boues. Consultée par les ministères chargés de l'Agriculture et de la transition Ecologique, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) a émis un avis publié le 27 mars 2020. Suite à cet avis, le gouvernement a pris un **arrêté le 30 avril 2020 qui interdit l'épandage des boues non hygiénisées**. Les procédés d'hygiénisation reconnus car permettant d'inactiver le virus consistent soit à augmenter fortement la température (comme lors de la réalisation de compost), soit d'augmenter fortement le pH (procédé de chaulage).

Les stations du département sont dans leur grande majorité équipées de silo de stockage pour des boues liquides et n'ont pas la possibilité d'assurer ce genre de traitement sans faire appel à une organisation extérieure.

Au regard de ce contexte, le Service Eau de Conseil départemental en concertation avec les services de la DDT (Police de l'eau), de la Chambre d'Agriculture (Mission d'Expertise et de Suivi de l'épandage), des collectivités concernées, des exploitants et des bureaux d'étude chargés du suivi des plans d'épandage a tout d'abord procédé à un inventaire sur la situation de remplissage des différents silos. **Pour chaque unité de traitement en fonction de**



Unité mobile de déshydratation de boues à Château-Chinon.

l'urgence, des solutions techniques possibles et de leur coût, différentes stratégies ont été proposées à chaque maître d'ouvrage. Dans le cas des stations où la capacité de stockage nécessite d'intervenir rapidement, les solutions sont :

- **soit la mise en place d'une unité de déshydratation mobile** avec envoi des boues débarrassées d'une partie de leur eau vers une plate-forme de compostage,
- **soit l'apport de chaux** (environ 30% de la masse stockée) avec ensuite des épandages sur sol agricoles dans le respect du plan d'épandage et le suivi des procédures habituelles,
- **soit l'envoi sous forme liquide vers les deux plus grosses stations du département** (Nevers agglomération et Cosne Cours sur Loire).

Pour les stations ayant une plus grande capacité de stockage il est envisagé d'attendre 2021 en espérant que les études menées sur la contagiosité réelle du virus dans les boues puissent permettre de reprendre des épandages sans ces nouvelles contraintes financièrement très lourdes.

A ce jour, les premières interventions avec une déshydratation mobile ont été réalisées sur les stations de Decize, Clamecy (cf photos), Corbigny. Elles devraient concerner ensuite les stations de Saint-Léger-des-Vignes, Château-Chinon et Urzy. Le chaulage pourrait être réalisé sur la station de Moulins Engilbert.

Même si les agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie apportent un soutien financier exceptionnel, les mesures imposées pour l'évacuation des boues, essentiel au bon fonctionnement d'une station d'épuration, auront un impact financier très important sur la gestion des services d'eau et d'assainissement.

L'eau, une ressource de plus en plus vulnérable avec le changement climatique

L'eau que nous consommons chaque jour provient de différentes ressources : puits, forages, sources, plans d'eau, cours d'eau. Ainsi 321 captages assurent l'alimentation en eau potable de la population de la Nièvre.

Les ressources demeurent vulnérables. Les risques identifiés se rapportent à la pollution, aux inondations et à la sécheresse.

Au regard des conditions climatologiques actuelles, le risque de manque d'eau prend une importance croissante.

Dans ce contexte un travail a été mené avec l'appui de Ouiza Hamidi, stagiaire en Master 2 au service Eau du conseil départemental.

Sur la question du manque d'eau l'analyse a été conduite en délimitant 83 "zones de distribution d'eau", territoires pour lesquels l'eau provient des mêmes ressources.

Sur chacune de ces zones le risque a été évalué à partir de différents critères :

- * origine de l'eau,
- * capacité de la ressource à se renouveler,
- * possibilité d'interconnexion avec un réseau voisin,
- * connaissances particulières liées à cette ressource.

Une carte départementale de la vulnérabilité à la sécheresse a été établie.

Principale conclusion : la Nièvre est un département où **l'eau demeure abondante. Toutefois quelques petites parties du territoire connaissent déjà des problématiques de manque d'eau**, notamment sur certaines zones du Morvan. Et le risque est considéré comme "moyen" sur 18 % du territoire.

Par ailleurs **avec le contexte de changement climatique l'ampleur de la problématique "manque d'eau" semble s'accroître.**

Les solutions sont à examiner au cas par cas. A titre d'exemple, le cas de la

commune de Châtin qui a déjà connu un manque d'eau a été examiné. Les solutions à mettre en place consisteraient soit au raccordement sur le réseau du SIAEP de Pannecière, soit en la création d'un nouveau captage. La solution du raccordement est techniquement la plus envisageable. Son **financement serait toutefois très difficilement supportable compte tenu de la taille de la commune** (moins de 100 habitants).

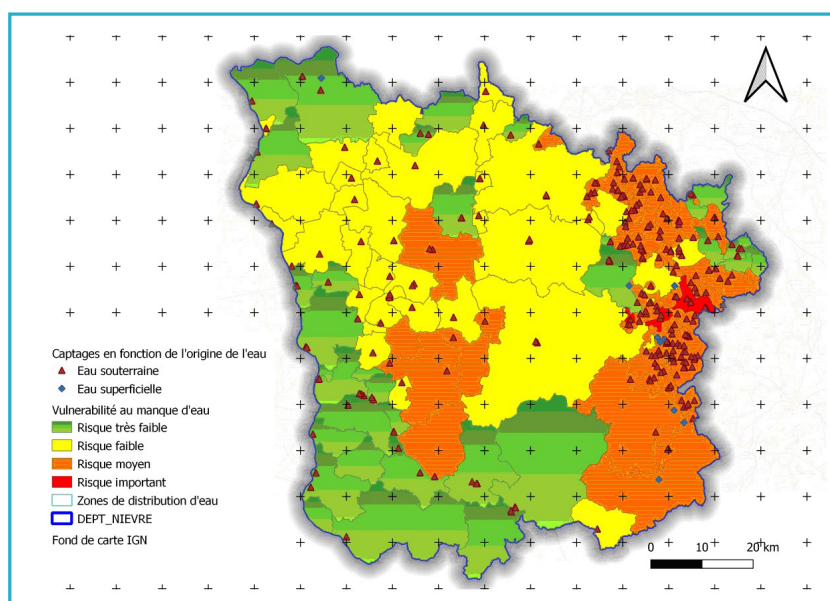
L'autre thématique abordée est celle des inondations. **Les changements climatiques augmentent la fréquence des événements extrêmes, dont les inondations.**

Plus de la moitié de la population de la Nièvre est desservie par des captages situés en zone inondable. Il est nécessaire pour chacun d'entre eux d'anticiper une crue exceptionnelle telle que la Loire les a connues à trois reprises au 19^{ème} siècle (1846, 1856, 1866).

La problématique a été étudiée à titre d'exemple sur les captages des Plauts, à Imphy. Des préconisations ont été formulées pour s'assurer que la distribution d'eau continue de fonctionner lors d'une crue de très forte ampleur. Le point faible est celui de l'alimentation électrique et il conviendrait de prévoir l'utilisation d'un groupe électrogène en cas de crise.

L'étude a servi surtout à mettre en évidence les problématiques de vulnérabilité de la ressource à l'échelle du département. Mais désormais, à partir des éléments présentés, **chaque responsable de service d'eau potable doit bien prendre conscience du problème et engager ensuite des actions nécessaires** à la réduction de la vulnérabilité de ses installations. L'objectif est de garantir une eau potable pour tous les habitants en quantité et qualité suffisantes.

Carte de la vulnérabilité à la sécheresse des réseaux d'eau potable de la Nièvre.



Information brève :

Les Agences de l'Eau contribuent au plan de relance.

Pour accompagner le plan de relance mis en œuvre par le gouvernement les Agences de l'Eau se mobilisent. Les conditions d'aides pour les investissements liés à l'eau sont améliorées. Certains investissements font l'objet de dispositions exceptionnelles à l'exemple des renouvellements de réseaux d'eau potable sous certaines conditions.

Les informations sont disponibles sur les sites des Agences de l'Eau : www.eau-seine-normandie.fr • agence.eau-loire-bretagne.fr